

- RÉUNION DU 27 AOÛT 2015 -

PARTICIPANTS :

- Dominique GRANDIEU
- Daniel GERARDIN
- Ghislaine ANCELIN
- Armelle BERNARD
- Brigitte CASUCCI
- Dana GALLIEN
- Rachel GRANDIEU
- Anne LERCHER
- Véronique HOFFMANN

EXCUSEES :

- Lucile DONNOT et Jocelyne MICHALACK
- Catherine LEPRUN donne pouvoir à Dominique GRANDIEU
- Céline LUX donne pouvoir à Daniel GERARDIN

Secrétaire de séance : Véronique HOFFMANN

1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES AU BENEFICE DES FAMILLES

M. GERARDIN Daniel informe les membres présents qu'il a reçu plusieurs demandes de secours de plusieurs familles et que des bons pour l'achat de denrées alimentaires leur ont été remis (d'une valeur variant de 20 € à 50 €).

Il conviendra prochainement de définir un panier type afin de privilégier l'achat de denrées alimentaires de première nécessité.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

- acceptent d'octroyer à ces familles les bons correspondants à l'achat de denrées alimentaires ;
- autorisent M. le Président à régler directement les factures correspondantes à CARREFOUR CONTACT de CUSTINES.

2 – ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale considère la nécessité de désigner un Vice-président chargé de présider le CCAS en l'absence du Président.

Monsieur Daniel GERARDIN présente sa candidature en qualité de Vice-Président.

Après vote à bulletins secrets, à la majorité absolue, Daniel GERARDIN a obtenu 11 voix pour : il est ainsi élu Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3 – DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT ET EN SON ABSENCE AU VICE-PRESIDENT

Le code de l'action sociale et des familles prévoit en son article R123-20 que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-président dans des matières définies. Ainsi, le Président ou le Vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- donne délégation de pouvoirs à son Président et en son absence au Vice-président pour les aides énumérées ci-dessous : (un dossier sera établi en relation avec l'administré en recueillant les éléments nécessaires et qui sera transmis, assorti ou non de son avis, à l'autorité compétente)

- Aide électricité, chauffage, gaz
- Aide alimentaire
- Aide à la formation BAFA et BAFD (5 dossiers par an)
- Aide au permis de conduire (3 dossiers par an)

– autorise, M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à son exécution et à signer tout document utile à cet effet.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Plan alerte canicule : un avis a été diffusé auprès des personnes les plus vulnérables. 3 personnes se sont fait connaître et Daniel GERARDIN est allé leur rendre visite afin de veiller à leur état de santé.

- Diffusion d'informations : le bulletin municipal a réservé une page au CCAS afin de communiquer à la population. De plus, un panneau d'affichage réservé au CCAS a été fixé sur le mur extérieur de la mairie.
- Demandes d'aides : 1 demande d'aide au permis de conduire et 1 demande d'aide au BAFA ont été déposées
- Mutuelle : l'Etat a modifié la procédure au 1^{er} juillet 2015. Le projet est toujours d'actualité et devrait être signé au cours des prochaines semaines.
- Repas des anciens : Dorénavant, le coût du repas des séniors est pris en charge par la Commune et le CCAS est chargé de son organisation. La date prévue est fixée au dimanche 4 octobre 2015 à la salle des fêtes. Les personnes ne participant pas au repas recevront un colis en fin d'année.
- Brioche de l'amitié : la distribution est fixée au samedi 11 octobre (la population sera avertie). Les personnes souhaitant participer à l'opération peuvent se faire connaître en mairie : celles-ci seront les bienvenues.
- Repas « Potée lorraine et galette » : vif succès l'an dernier, à reproduire en 2016

Fin de la réunion